

**Projet de Délibération**

*RAPPORTEUR : M. LE MAIRE*

Du 9 novembre 2011

**OBJET : « FOURNITURE ET LIVRAISON DE DENREES ET JETABLES ALIMENTAIRES POUR LE POLE NUTRITION JUNIORS » - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE PUBLIC**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement de la procédure du marché public précité.

Il précise que conformément à l'article 59-II du Code des Marchés Publics, les offres économiquement les plus avantageuses ont été choisies par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la Ville en date du 25 octobre dernier (cf le procès- verbal annexé à la présente délibération).

Puis, il ajoute que ces offres peuvent être retenues car les candidats ont produit dans le délai imparti les attestations et certificats mentionnés au I et II de l'article 46 du Code des Marchés Publics ainsi que l'attestation d'assurance responsabilité civile.

M. le Maire poursuit en précisant que, s'agissant d'un marché public supérieur à 193 000 € HT, le Code Général des Collectivités Territoriales exige que le Conseil Municipal l'autorise à signer les pièces du marché.

Pour conclure, M. le Maire demande donc aux membres de l'autoriser à signer les pièces dudit marché public.

Adopté.....